Participants à l'élaboration

STE, UFT, BPN, SEn et SeCA

Cadre légal

Base légale fédérale ou cantonale inchangée depuis l'ancien plan directeur cantonal

Pratique administrative

Nouveaux buts pour la politique cantonale

Nouveaux principes et nouvelles mesures de mise en œuvre

Etude cantonale à réaliser

Nouvelles conséquences pour l'aménagement local

Répartition des tâches inchangée

1. PROBLÉMATIQUE

Avec le succès de la course annuelle du «Grand prix VTT» entre Fribourg et le Mont Gibloux, la proximité de la région du Pays d'Enhaut, siège des championnats du monde VTT en 1997, et la qualité de ses paysages, le canton de Fribourg pourrait se profiler comme un lieu particulièrement attractif pour la pratique du VTT.

2. PRINCIPES

Principes de localisation

Les usagers de vélo tout terrain (VTT) commencent à poser certains problèmes sur des sentiers ou des chemins balisés étroits. En effet, la pratique de ce sport n'est compatible avec le tourisme pédestre que lorsque la voie dispose d'une largeur minimale de 2.50 m.

4. MISE EN ŒUVRE

Etude cantonale à réaliser dans le domaine

La réalisation d'un réseau cantonal de parcours VTT pourrait contribuer à atteindre cet objectif et enrichir à peu de frais la panoplie des installations touristiques et de loisirs du canton. A l'instar des chemins de randonnée pédestre, des itinéraires équestres et du réseau de cyclotourisme, les parcours VTT peuvent représenter un élément intéressant pour le développement du tourisme doux dans le canton. Toutefois des investigations plus approfondies sur le besoin et le potentiel du tourisme lié au VTT dans le canton sont à entreprendre.

La mise sur pied d'un groupe de travail pour mener des réflexions plus approfondies que celles ébauchées lors de la révision du plan directeur permettra de définir plus précisément la politique du canton, les moyens qu'il entend mettre en œuvre et la répartition des tâches entre les partenaires concernés par la création de parcours VTT.